

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

LE GUIDE DE LA RÉNO !

JE RÉNOVE
GRAND LAC



Aides

Conseils

Financements

Accompagnements

Rénovation énergétique

LE PROGRAMME «JE RÉNOVE GRAND LAC»

Prévu de 2022 à 2026, « Je Rénove Grand Lac » est un accompagnement personnalisé pour la rénovation énergétique de votre logement. Il vous permet d'avoir un conseil **neutre et gratuit** à chaque étape de votre projet :

- Un rendez-vous personnalisé près de chez vous.
- Une visite sur place de votre logement.
- Un suivi complet de votre dossier.
- Des conseils techniques, financiers et fiscaux.
- Le montage et le suivi des demandes de subventions.
- Des esquisses d'aménagement, des prescriptions techniques ainsi que l'estimation du coût des travaux.
- Un suivi du respect des réglementations.
- L'évaluation des performances énergétiques avant et après travaux avec des préconisations.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les propriétaires qui occupent leur logement quel que soit le niveau de revenu ainsi que tous les propriétaires de logement qui proposent de la location.



Rénover, c'est la garantie d'un confort au quotidien. Vous donnez aussi de la valeur à votre bien, tout en diminuant vos factures d'énergie.

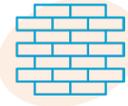
QUELS TRAVAUX PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS ?

Dans le programme « Je Rénove Grand Lac », tous les travaux favorisant les économies d'énergie peuvent être réalisés :



L'isolation de la toiture

(combles perdus, rampants, toit plat)



L'isolation des murs

(par l'intérieur ou l'extérieur)



L'isolation du plancher bas

(sous face de vide sanitaire, plafond de garage)



Changement des portes et des fenêtres



Changement de système de chauffage

(pompe à chaleur, chaudière à granulés de bois, poêle à bois...)



Système de ventilation

(ventilation hygroréglable, ventilation double flux)

ATTENTION!

Les entreprises effectuant les travaux doivent être labélisées RGE +, garantissant qu'elles ont été formées à la rénovation énergétique.

Des niveaux de performance sont exigés (niveau d'isolation suffisant, rendement des appareils de chauffage) pour bénéficier des aides financières.



QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES ?

Le principe d'attribution des aides :

- Plus vous faites d'économies d'énergie suite aux travaux, plus l'aide est importante.
- Les financeurs exigent le plus souvent une économie d'énergie minimale de 35%.
- Les aides peuvent varier selon le niveau de revenus.

Vous pouvez bénéficier de plusieurs aides financières :

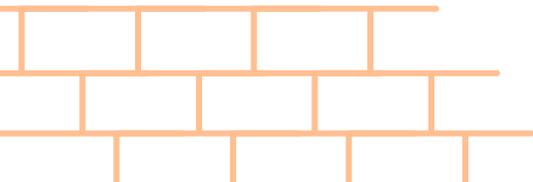
🏠 Les aides de l'État :

- **Ma Prim Rénov** : Une aide pour une rénovation de faible ampleur (si vous faites 1 ou 2 travaux différents).
- **Ma Prime Rénov Accompagnée** : Une aide pour une rénovation assez ambitieuse (mobilisant plusieurs postes de travaux et un gain d'au moins 2 sauts de classes de DPE, par exemple passer d'un DPE classé F à un DPE classé D).

🏠 Les aides de l'agglomération Grand Lac (un budget de 5 millions d'euros sur 4 ans).

🏠 Les aides du département de la Savoie.

🏠 Les aides des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).



EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT n°1



*Je suis propriétaire
occupant de maison
individuelle !*

- Prenez contact avec l'ASDER pour un premier entretien téléphonique afin d'échanger sur vos souhaits et le niveau d'imposition.
- Un second rendez-vous d'une heure vous sera proposé avec un conseiller pour travailler ensemble sur votre projet (faisabilité, pistes de travaux...).
- Une visite de votre maison peut aussi être programmée donnant lieu à un compte rendu de visite, une fourniture de différents scénarios d'amélioration, une évaluation thermique de l'habitation avant/après travaux et les aides financières potentielles.
- Par la suite, l'ASDER peut vous accompagner pour l'aide à la consultation des entreprises, au choix des devis et une aide au montage des dossiers de subventions.

CONTACT ASDER :

 04 56 11 99 00

 info@faire73.fr

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT n°2



Je suis propriétaire bailleur, je possède un logement en location !

- Prenez contact avec URBANIS pour un premier entretien téléphonique afin d'échanger sur votre projet.
- Un second rendez-vous d'une heure vous sera proposé avec un conseiller pour travailler ensemble sur votre projet (faisabilité, pistes de travaux...).
- Une visite du logement peut aussi être programmée afin d'établir un projet de travaux et faire une estimation du potentiel d'économies suite aux travaux.
- Par la suite, URBANIS peut vous accompagner pour l'aide à la consultation des entreprises, au choix des devis et une aide au montage des dossiers de subventions.



Des aides complémentaires existent si votre logement est vacant ou si vous le louez à tarif social.

CONTACT URBANIS :



04 79 33 21 26



grandlac@urbanis.fr

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT n°3

Je suis
un propriétaire occupant
une copropriété !



- Prenez contact avec votre conseil syndical pour échanger sur les travaux que vous souhaitez entreprendre sur la copropriété.
- Un échange téléphonique vous sera proposé avec un conseiller de l'ASDER spécialisé dans les copropriétés.
- Une visite de la copropriété sera programmée afin de réaliser un diagnostic permettant de se faire une première idée du potentiel d'économies d'énergie.
- Un vote en assemblée générale sera organisé afin de mandater une entreprise de maîtrise d'œuvre qui consultera les entreprises.
- Suite au vote, le conseil syndical et l'ASDER monteront les dossiers de subventions et l'entreprise de maîtrise d'œuvre suivra les travaux



Les copropriétaires sont accompagnés, conseillés et maîtrisent en permanence le projet. Toutes les décisions sont prises en assemblée générale.

CONTACT ASDER :



04 56 11 99 00



info@faire73.fr

L'AGENDA DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LES ANIMATIONS !

Venez vous informer et monter votre projet.

 **Conférence « La rénovation en copropriété »**
Le 15 octobre 2024, à 19h
à Aix-les-Bains, au Centre des Congrès

 **Conférence « Les étapes d'une rénovation performante. Les aides financières associées »**
Le 18 novembre 2024, à 19h
à Mouxy, à la salle des fêtes, rue de l'église

LES MATINÉES DE LA RÉNO !

Venez rencontrer et parler de votre projet avec des artisans spécialisés dans l'isolation, le chauffage et les énergies renouvelables. Tous les corps de métier seront présents.

 **Le 28 septembre 2024 à 9h**
à La Biolle, salle des bruyères

 **Le 30 novembre 2024 à 9h**
au Bourget-du-Lac, Technolac,
bâtiment de l'horloge, salle Jéricho